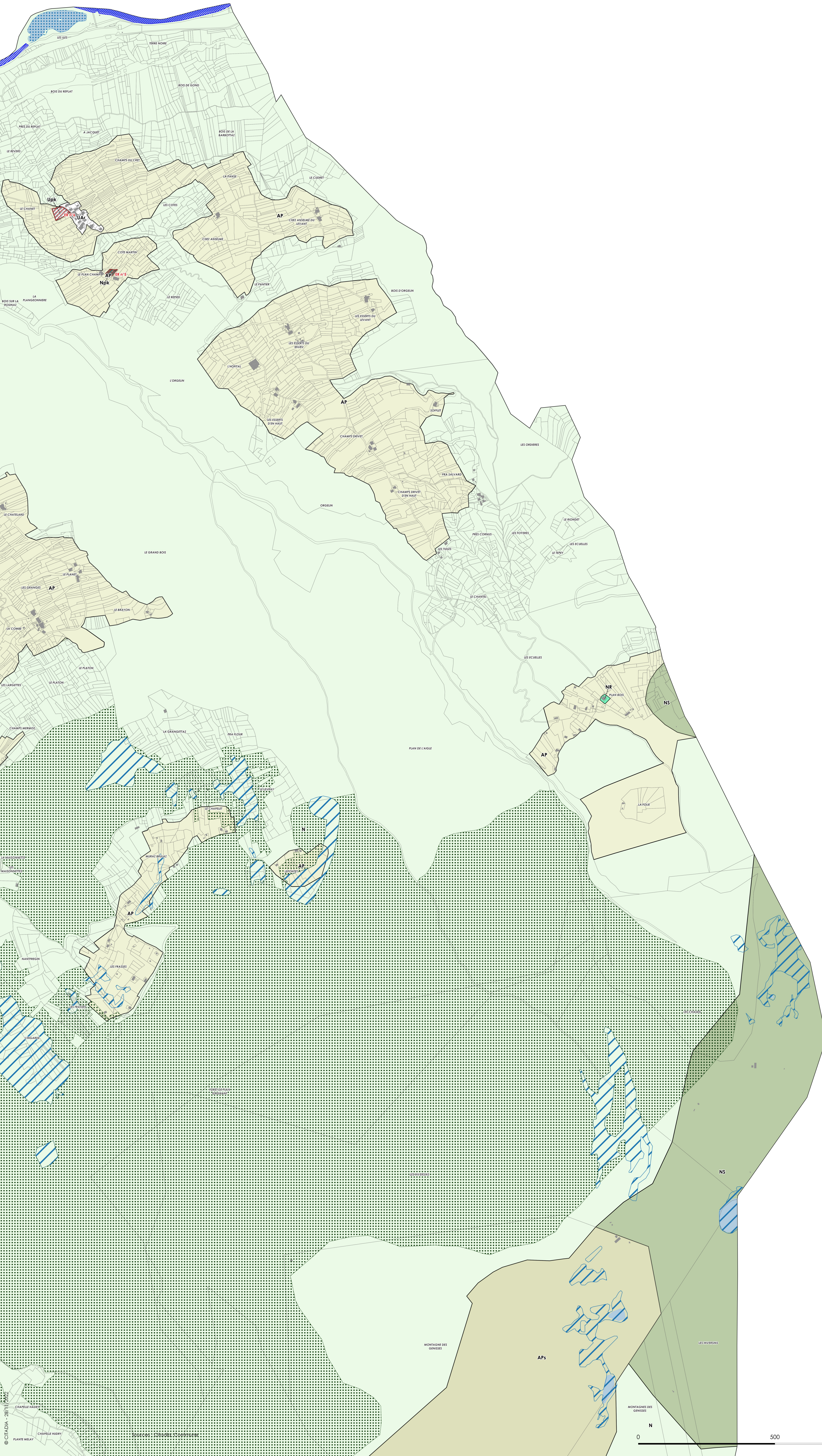


Echelle : 1 / 5 000 ème

Document de travail	Arrêt	Enquête publique	Approbation
	03/05/2022	du 01/08/2022 au 09/09/2022	04/04/2023



#### Zonage réglementaire

##### Zonage du PLU

- A - Zone agricole où sont autorisées les constructions nécessaires aux activités agricoles et pastorales
- AP - Zone agricole préservée
- AP1 - Zone agricole préservée où la pratique des activités sportives est dominante
- AR - Zone agricole dédiée à la restauration du Col de Forclad
- AU - Zone d'urbanisation future urbanisable par opération d'aménagement d'ensemble
- AU1 - Zone d'urbanisation future urbanisable par opération d'aménagement d'ensemble soumise aux risques naturels (PE et/ou PPRM et/ou PPR)
- AU2 - Zone d'urbanisation future dédiée à l'hébergement touristique soumise aux risques naturels (PE et/ou PPRM et/ou PPR)
- NI - Zone naturelle et forestière, équipée ou non, à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment d'un point de vue esthétique, historique ou écologique
- NCA - Secteur d'exploitation de carrière
- NCC - Zone naturelle et forestière destinée au camping-caravaning et/ou à l'accueil de campings-cars soumise aux risques naturels (PE et/ou PPRM et/ou PPR)
- NI - Zone naturelle et forestière, équipée ou non, dédiée à la pratique des activités sportives et de loisirs
- NI1 - Zone naturelle et forestière, équipée ou non, dédiée à la pratique des activités sportives et de loisirs
- NI1 - Zone naturelle et forestière, équipée ou non, dédiée au stade de rugby
- Npk - Zone naturelle et forestière, équipée ou non, dédiée à un parking aérien
- NR - Zone naturelle dédiée aux restaurants d'altitude
- NS - Zone naturelle et forestière, équipée ou non, supportant les installations liées à la pratique de ski alpin
- UA1H - Zone urbaine d'habitat et d'activités commerciales ayant une forme urbaine dense
- UA2 - Secteur de la scierie destinée à être reconverte
- UA1 - Zone urbaine d'habitat et d'activités commerciales ayant une forme urbaine dense
- UB - Zone urbaine d'habitat
- UB1 - Zone urbaine d'habitat
- UB2 - Zone urbaine d'habitat
- UEPI - Zone urbaine destinée aux équipements publics ou d'intérêt collectif
- UI - Zone urbaine destinée aux constructions artisanales
- UI1 - Zone destinée aux activités sportives et de loisirs
- UI2 - Zone urbaine destinée à l'hébergement touristique et destinations liées classée inconstructible au PPRM
- UPk - Zone de stationnement et d'équipement public
- UT - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées
- UTa - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées
- UTac - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées
- UTf - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées
- UTf1 - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées
- UTf2 - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées
- UTf3 - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées
- UTf4 - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées
- UTf5 - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées
- UTf6 - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées
- UTf7 - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées
- UTf8 - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées
- UTf9 - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées
- UTf10 - Zone urbaine dédiée l'hébergement touristique et destinations liées

##### Risques naturels & miniers

- Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM)

##### Prescriptions sursociales

- Emplacements réservés
- Périmètre d'Orientations d'Aménagement et de Programmation

##### Continuités écologiques (trame verte et bleue)

###### sous-trame humide

- Secteurs de plans d'eau protégés au titre des L113-29 et R151-43 (5°)
- Secteurs d'altitude protégés au titre des L113-29 et R151-43 (5°)
- Secteurs de cours d'eau protégés au titre des L113-29 et R151-43 (4°)

###### sous-trame boisée

- Secteurs de forêt à statut protégés au titre des L113-29 et R151-43 (5°)
- Secteurs de forêt urbaine d'altitude protégés au titre des L113-29 et R151-43 (5°)

###### sous-trame bocagère

- Secteurs de vergers protégés au titre des L113-29 et R151-43 (5°)

##### Fonds de plan

- Limites cadastrales
- Bâti
- Surfaces en eaux

ER n°	Destination	Bénéficiaire	Surface en m²
1	Voie	commune	85277,71
2	Urbanisation	commune	134,85
3	Étalement et aménagement de voie	commune	560,40
4	Étalement et aménagement de voie	commune	1493,56
5	Stationnement	commune	571,56
6	Stationnement	commune	1908,50

